

# FTAV : assemblée électorale reportée

Une décision du Tribunal de Tunis reporte les élections de la FTAV qui ne pourront se tenir avant le 11 juillet.

L'Assemblée Générale qui devait se tenir le 21 juin et réélire le président sortant de la FTAV est reportée par décision du tribunal de Tunis datée d'hier 19 juin (*voir copie ci-dessous*). Cette décision fait suite à une plainte déposée par des agences de voyages du Sud (Tozeur et Douz). Elle est prise en application des statuts de la FTAV qui stipulent que l'assemblée nationale ne peut se tenir qu'après le déroulement des assemblées et élections régionales, chose qui n'a pas été faite à Tozeur et à Douz.

L'AG de la FTAV ne pourrait donc se tenir avant le 11 juillet, date fixée par le tribunal pour statuer sur la plainte des agences plaignantes. Jusqu'à cette date et à partir de la fin de ce mois, la FTAV se retrouve de fait sans direction.

## Une fronde des agences du Sud

A moins d'une entente pour une direction collégiale, la FTAV pourrait se voir imposer un administrateur judiciaire. Joint par téléphone, Mekki Marzougui (fédération régionale de Douz) parle d'une fronde des agences de voyages du Sud contre « *la main mise sur la FTAV* » de la part de l'actuel président.

Les agences contestataires revendiquent, toujours selon M. Marzougui, une révision des nouveaux statuts de la FTAV « *faits sur mesure* » par l'actuel président, Mohamed Ali Toumi, pour « *permettre son maintien à la tête de la fédération* ». Ils revendiquent également un audit comptable et financier de la FTAV depuis 2011, date de l'élection de Mohamed Ali Toumi.

La Secrétaire Générale de la FTAV, Nadia Ktata, admet la légitimité de toute contestation, tout en s'étonnant : « *Pourquoi ces contestataires n'ont-ils pas présenté de liste concurrente pour les élections de demain ?* ». Avant d'affirmer qu'« *il s'agit en fait de quatre agences, dont trois viennent de nous envoyer des excuses* ». Mekki Marzougui parle, lui, d'une vingtaine d'agences contestataires.

سوفيغ التوماس رمن مونت ، محل مغايرتها  
 ملكية ماسيمع الاستاذ الطاهر بنين الكائن  
 ملكية 33 نخج مرسلية سوتس .  
 المدعى عليه : الخيامعة التوماس لولالة الاستاذ  
 والياحي " في س.م.ق .  
 الكائن مقرها ب 3 نخج العادي بويرة  
 سوتس .



الكتابة القضائية



19 جوان 2014

امضى عليه في  
 التصديق باسمه السيد  
 رئيس المحكمة  
 محمد العتيق



رئيس المحكمة  
 علي الكروبي

سناء على ذلك فإن رئيس الجمهورية التونسية بأمره وبأذن  
 مائزر العدل المتحابين من يتخذوا هذا إن طلب منهم ذلك  
 و السوكسلاء التمسكون بهن و كذا جاء في مرسوم  
 بأن يستأذناوا نفس ذلك و مقررهم في سماء التمسكون  
 بالإصانة على تهمهم عندما يطلب منهم ذلك بصفة  
 قانونية و بموجب ذلك أمضى هذا .